



BAREME DES HONORAIRES TRANSACTION EN VIGUEUR AU 01.01.2023

HONORAIRES DE NEGOCIATION A LA CHARGE DU VENDEUR

(Suivant Mandat de Vente portant sur tout type de biens immobiliers à la vente)

Maisons – Immeubles - Appartements

	MANDAT SIMPLE	MANDAT PREFERENCE	MANDAT EXCLUSIF
0 à 150 000 €	7 000 € TTC	6 500 € TTC	6 000 € TTC
150 000 à 250 000 €	10 000 € TTC	9 500 € TTC	8 500 € TTC
250 000 à 450 000 €	4,5 % TTC	4 % TTC	3,5 % TTC
+ 450 000 €	4 % TTC	3,5 % TTC	3 % TTC

Terrains

	MANDAT SIMPLE	MANDAT PREFERENCE	MANDAT EXCLUSIF
	9 000 € TTC	8 500 € TTC	8 000 € TTC

Stationnements

	MANDAT SIMPLE	MANDAT PREFERENCE	MANDAT EXCLUSIF
	3 000 € TTC	2 500 € TTC	2 000 € TTC

Fonds de commerce : sur devis

Ces tranches ne sont pas cumulables. Ces taux s'entendent TVA comprise au taux de 20%. Nos honoraires sont à la charge du vendeur ou de l'acheteur selon les mandats. Les honoraires sont calculés sur le prix Net Vendeur lorsqu'ils sont à la charge de l'acquéreur et sur le Prix de Vente lorsqu'ils sont à la charge du vendeur.

Service de Médiation de la consommation :
MEDIATION – VIVONS MIEUX ENSEMBLE
www.mediation-vivons-mieux-ensemble.fr
mediation@vivons-mieux-ensemble.fr
465 avenue de la Libération